



Coalition Eau Secours !
québécoise pour une gestion responsable de l'eau



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Centrale hydroélectrique privée :

Des sinistrés réclament la démolition d'un barrage et entament une poursuite de plus de 5 M\$.

Montréal, le 10 mai 2002 - Les sinistrés de Ste-Brigitte-des-Saults poursuivent pour plus de 5 M\$ la société Algonquin Power et réclament la démolition de son barrage situé sur la rivière Nicolet Sud-Ouest à quelques kilomètres de Drummondville et de l'autoroute 20.

Le 13 avril 2001 la rivière a soudainement débordé de son lit et inondé en quelques minutes la propriété d'une vingtaine de résidents, évacués d'urgence en raison des risques majeurs de noyades. Cette catastrophe écologique, qui a emporté leurs propriétés dans un torrent de boues glacées, les résidents l'attribuent en totalité à la présence et au fonctionnement défectueux d'un barrage privé, opéré par la société ontarienne Algonquin Power, fournisseur d'électricité à Hydro-Québec. Il est à souligner que l'électricité produite à cet endroit n'est pas consommée sur place, mais bien destinée à la revente sur le réseau de distribution de la société d'État.

Ces installations avaient été achetées pour un prix dérisoire en 1997 d'un syndic de faillite à la suite de la déconfiture du promoteur, une entreprise de Montréal sans expérience dans le domaine.

Dans une action déposée à la Cour Supérieure par leur avocat, Me Pierre-Louis Trudeau, les 17 résidents réclament des indemnités individuelles variant de 50 000 \$ à 500 000 \$ pour les pertes matérielles, plus une somme globale de 5 M \$ pour dommages punitifs et nuisance publique.

L'action demande de plus une injonction permanente afin d'obliger Algonquin Power à détruire le barrage, une centrale dite « au fil de l'eau », et à s'abstenir d'exploiter toute entreprise d'hydroélectrique sur la rivière Nicolet Sud-Ouest dans les limites de la municipalité de Ste-Brigitte-des-Saults.

« Ce dossier démontre que les centrales au fil de l'eau peuvent être très dommageables. Elles créent des inondations en amont et assèchent la rivière en aval. J'espère que les citoyens qui sont encore aux prises avec des projets en préparation vont s'informer auprès des gens de Ste-Brigitte-des-Saults concernant de telles centrales au fil de l'eau » déclare Pierre Lamarche, porte-parole des cinq organismes de l'opération « Adoptez une rivière » : Aventure Écotourisme Québec, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - Eau Secours!, la Fédération québécoise du canot et du kayak (FQCK), la Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) et l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Pour adopter une rivière ou obtenir plus d'information, visitez : www.eausecours.org ou composez le (514) 281-1018.

-30-

Renseignements et copie des procédures : Me Pierre-Louis Trudeau
(450) 978-5525